

ASSEMBLÉE NATIONALE22 février 2006

SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS - (n° 2427)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 320

présenté par
M. Huyghe-----
ARTICLE 22

I. – Dans l’alinéa 34 de cet article, substituer aux mots :

« biens fongibles »,

les mots :

« sommes d’argent ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution dans l’alinéa 36 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination au sein du code civil.